



Department des Terres de la Couronne.

TORONTO, 31 Mai, 1856.

AVIS est par le présent donné que les Terres de la Couronne ci-dessous mentionnées, dans le Township de WOODBRIDGE, dans le Comté de Kanourka, B. C., seront exposées en Vente aux colons sur application à FLORENCE DEQUINE, et, à Ste. Anne de la Pocatière, le et après le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à un certain siez deiers l'acre, sous les conditions du 6 Août, 1852:

TOWNSHIP DE WOODBRIDGE.

3eme Rang.

Lot 48 (100), 49 (46).

4eme Rang.

Lot 1 (122 acres), 2 à 15 incl. (100 a. chacun), 16 à 25 incl. (100 a. chacun), 34 (100), 35 et 36 (100 chacun), 37 (100), 38 (100) 39 à 48 incl. (100 chacun), 49 (16).

5eme Rang.

Lot 1 (100 acres), 1 et 3 (100 a. chacun), 4 à 8 incl. (100 chacun), 9 et 10 (100 chacun), 11 et 12 (100 chacun), 13 à 17 incl. (100 chacun), 18 à 21 incl. (100 chacun), 22 (100), 23 (100), 24 à 26 (100 chacun), 27 à 29 (100 chacun), 30 à 32 (100 chacun), 33 à 38 (100 chacun), 39 (100), 40 à 45 (100 chacun), 46 à 48 (100 chacun), 49 (5).

6eme Rang.

Lots 1 à 21 incl. (100 chacun), 22 (100), 23 (100), 24 (100), 25 (100), 26 (100), 27 à 38 (100 chacun), 40 à 47 (100 chacun), 48 (100), 49 (48).

7eme Rang.

Lots 1 à 48 incl. (100 chacun), 49 (42).

8eme Rang.

Lots 1 à 13 incl. (100 chacun), 14 (89), 15 (93), 16 à 48 (100 chacun), 49 (80).

9eme Rang.

Lot 1 (71), 2 (65) 3 (66), 4 (67), 5 (68), 6 (69), 7 (71), 8 (72), 9 (73), 10 (69), 11 (48), 12 (37), 13 (20), 14 (21), 15 (32), 16 (72), 17 (83), 18 (84), 19 (85) 20 (86), 21 (87), 22 (88), 23 (90), 24 (91), 25 (92), 26 (94), 27 et 28 (96 chacun), 29 (88), 30 (99), 31 (100), 32 (102), 33 (103), 34 (104), 35 (105), 36 (106), 37 (107), 38 (108), 39 (110), 40 (111), 41 (112), 42 (114), 43 (115), 44 (116), 45 (118), 46 (119), 47 (120), 48 (122), 49 (80). 5 ins.

Atlas.

SATLAS NATIONAL. Edition avec Gravures, avec un long Index compilé avec soin des Cartes. Prix réduit à £4 10s.

Atlas Physique de Johnson.

Atlas Classique de Johnson.

Atlas Général de Johnson.

Atlas Élémentaire de Johnson.

Atlas d'Ecole de Ewing.

Atlas d'Ecole de Reid.

Atlas d'Ecole de Chamber.

Atlas Primaire de Chamber.

Atlas de Trente Sous de Ramsay.

Atlas de l'Écriture de Ramsay.

A vendre par

H. RAMSAY.

Impression dans les deux Langues.

POUR les SOCIETES D'AGRICULTURE, faites avec la plus grande expédition et aux prix les plus modérés.

H. RAMSAY.

SOCIÉTÉ d'AGRICULTURE, No. 1.

DE

COMTE DE CHAMBLEY.

EXPOSITION ANNUELLE de BESTIAIRE AUX, &c. &c., de cette Société, aura lieu sur le TERRAIN du PARC DE JUSTICE, dans le Village de ST. JEAN, MERCREDI le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures, A.M., pour plus amples informations voir la Liste des Prix.

L. L. ROY,
Secr., Tr'ss'r.

Blairdine, 12 Juillet, 1856.

COMTE DE LAVAL.

PRIX offerts par la SOCIÉTÉ d'AGRICULTURE du COMTE de LAVAL, a été distribués à un EXHIBITION GENERALE des ANIMAUX, PRODUITS d'AGRICULTURE, &c., du dit Comté, qui aura lieu dans le Village de ST. JEAN, JEUDI, 11 SEPTEMBRE, 1856, à DIX heures, A.M.

ANIMAUX, etc.

CHEVAUX.

Classe 13—Pour la meilleure Jument avec son Poulin, 8 Prix.

Classe 14—Pour le meilleur Etalon au-dessous de 3 ans, 5 Prix.

Classe 15 Pour la meilleure Pouliche au-dessous de 4 ans, 5 Prix.

BÉTÉES A CORNES.

Classe 16—Pour le meilleur Taureau âgé, 8 Prix.

Classe 17—Pour le meilleur Taureau au-dessous de 3 ans, 8 Prix.

Classe 18—Pour le meilleur Taureau au-dessous de 2 ans, 8 Prix.

Classe 19—Pour la meilleure Vache à lait, 8 Prix.

Classe 20—Pour la meilleure Génisse au-dessous de 3 ans, 8 Prix.

Classe 21—Pour la meilleure Génisse au-dessous de 2 ans, 8 Prix.

MOUTONS.

Classe 22—Pour le meilleur Bélier âgé, 8 Prix.

Classe 23—Pour le meilleur Bélier d'un an, 8 Prix.

Classe 24—Pour les 3 meilleures Brebis âgées, 8 Prix.

Classe 25—Pour les 3 meilleures Brebis d'un an, 8 Prix.

POURCEAUX, (pas engrassee.)

Classe 26—Pour le meilleure Verrat âgé, 5 Prix.

Classe 27—Pour le meilleur Verrat au-dessous de 4 mois, 5 Prix.

Classe 28—Pour le meilleure Truie, 8 prix.

BUERRE ET FROMAGE.

Classe 29—Pour la meilleure Tinette de Beurre qui ne pèse pas moins de 30 lbs., 8 prix.

Classe 30—Pour les 3 meilleures Fromages qui ne pèseront pas moins de 12 lbs. chaque, 5 prix.

MANUFACTURES DOMESTIQUES

Classe 31—Pour la meilleure Pièce d'Etoffe du Pays, faite dans ce Comté et prête à être employée, n'ayant pas moins de 12 verges, 8 prix.

Classe 32—Pour la meilleure Pièce de Flanelle faite dans ce Comté cette année, et n'ayant pas moins de 12 verges, 8 prix.

Classe 33—Pour la meilleure Pièce de l'oleille du Pays, faite dans ce Comté cette année, et n'ayant pas moins de 12 verges, 8 prix.

Classe 34—Pour la meilleure Pièce d'Etoffe Manufacturée, n'ayant pas moins de 12 verges, 8 prix.

Classe 35—Pour les meilleures 15 lbs. de Sucre du Pays fait cette année, 8 prix.

Une PARTIE de ABOUR, avec la CHARREUSE ANGLAISE, en FEU, aura lieu MERCRIDI, 15 OCTOBRE, 1856, à 9 HEURES A.M., dans la Paroisse de ST. JEAN, sur la Ferme de LOUIS LAFAIETTE, Ecr., President, où les prix suivants seront accordés :

Première Classe —Six Frs.

Deuxième Classe.—Classe de la Jeunesse, Ouverte à tous les Jeunes Gens au dessous de vingt ans.—inq Prix.

Les Jeunes Gens qui auront obtenu le Premier Prix dans cette Classe n'auront pas droit de concourir davantage; mais ils pourront concourir dans la Classe Adulte.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Aucun Souscripteur ne pourra concourir à moins qu'il n'ait payé le montant de Souscription avant le 15 Août.

Aucune personne ne recevra de Prix, si elle n'est les Cultivateurs pratiquant ou les personnes tenant et cultivant des terres, excepté les Propriétaires d'ateliers.

Aucune personne ne pourra recevoir plus d'un Prix dans chaque Classe.

Les Femelles d'Animaux ne pourront prétendre à aucun Prix à moins qu'elles n'aient été tenues dans le Comté au moins six mois avant l'Exhibition; et tout Etalon et Taureau âgés qui auront obtenu un Prix devront être gardés dans le Comté jusqu'au 15 d'Août, les Béliers jusqu'au premier de Janvier, et les Verrats jusqu'au premier de Mars, qui suivront l'Exhibition; et toute personne donnera caution qu'au cas que tel Animal soit vendu le jour du Concours, il sera obligé de remettre, à demande, le montant du prix que tel Animal aura remporté.

Toute Jument sera montrée avec son Poulin, afin que les Juges puissent déterminer plus facilement le mérite de la Jument comme l'oublie, a tendu que les Juges examineront part entièrement les Poulets.

Aucune Vache n'aura de Prix à moins que les Juges ne soient convaincus que tel Vache a un Veau, ou qu'elle est sur le point d'en avoir un. —La même règle sera applicable aux brebis et aux Truies.

Toute personne qui aura reçu un Prix pour un animal Male ne pourra refuser aux Membres l'usage de tel Animal à un nombre raisonnable de Femelles, aux prix ci-après mentionnés pour la saison, savoir : Etalon 15s.; Taureau, 2s. 6.; Verrat, 1s. 3d.; Bélier, 1s.—6d. par semaine seront donnés pour chaque mouton en état, et 10d. seront donnés en hiver pour la nourriture.

Les Femelles d'Animaux qui auront obtenu le Premier Prix n'auront pas droit de concourir d'avantage, excepté les Juments oublieuses.

Tous les Animaux de même Classe seront tenus ensemble sur le même terrain, de manière que les Juges puissent facilement déceler lequel devra remporter le Prix.

Tous les Laboureurs ne concourront qu'avec leurs propres Charrues, Chevaux et Harrois,—excepté leurs enfants ou les personnes qui sont engagées pour une période de pas moins de trois mois, et n'auront droit d'ajuster la terre tournée par la Charrue qu'avec le pied ou la Charrue en laburant; Chaque Souscripteur n'aura qu'une seule Charrue.

Toute contestation sera décidée par la majorité des Membres du Comité.

La décision de la majorité des Juges sera définitive, et ils fixeront le Billet du Prix sur les Animaux et Produits qui en auront obtenu, respectivement, et les Compétiteurs seront tenus d'en faire rapport aussi au Secrétaire.

Tous les animaux Produits d'agriculture, etc., devront être entrés dans le registre du Secrétaire avant 10 heures A.M., le jour de l'exposition, autrement ils n'auront droit de prétendre à aucun Prix, — Cette règle sera strictement suivie.

LOUIS LAFAIETTE, President.

CHARLES SMALLWOOD, W. D., Secr. et Tresorier.

St. Vincent de Paul, 11 Juillet, 1856.